

Projet Ordener-Poissonniers : contribution d'ASA PNE - 4 Octobre 2019

Depuis le lancement du projet « **Ordener-Poissonniers** » fin 2015, notre association s'est exprimée à plusieurs reprises sur la nature de l'opération urbaine et sur la programmation proposée. La concertation organisée en 2016 et début 2017 a permis des avancées significatives :

- .la préservation de la plus grande partie du patrimoine bâti (atelier de levage, remise vapeur, fosse des chariots transbordeurs),
- .la création d'un espace vert de plus de 1 hectare,
- .l'installation d'un conservatoire de musique,
- .la proposition d'une offre qualifiante d'activités, de services et d'équipements (cinéma, école de design, incubateur, espaces de restauration...), comme nous le demandions dans notre contribution de janvier 2017 http://data.over-blog-kiwi.com/0/56/05/21/20170123/ob_31ae03_op-contriasa-012017.pdf.

Ce que nous disons depuis le début du projet et qui pose problème, c'est la question d'une trop forte densité, notamment en matière de logements alors que ce quartier est déjà sur densifié dans un environnement confronté à d'incessantes circulations automobiles et conséquemment, à l'exposition des populations aux pollutions de l'air et du bruit.

Une véritable étude d'impact des flux de circulation automobile sur ce secteur qui va de Marx-Dormoy à Jules-Joffrin doit être faite au plus vite et aurait dû l'être au moment de la réalisation des études préalables au projet.

Comme nous l'écrivions récemment dans un article du blog de notre association suite à la réunion publique du 2 juillet 2019, « Ce ne sont pas tant les orientations architecturales de Christian Biecher et de son équipe qui sont mises en cause car celles-ci présentent des qualités et atouts incontestables mais plutôt la densité de programmes prescrit par les maîtres d'ouvrage sur une emprise de 73 000 m² dont la moitié est consacrée au logement ! ».

Faut-il encore le rappeler, depuis le démarrage du processus fin 2015, nous avons dit à plusieurs reprises qu'il n'était pas raisonnable de prévoir tant de logements sur une surface aussi étroite. Cette orientation va à l'encontre de la qualité du projet situé en zone dense, favorisant inévitablement des îlots de chaleur urbains, ce qui n'est plus acceptable dans un contexte de dérèglement climatique.

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande de limiter le nombre de logements à 250/300 lots maximum afin de libérer de l'espace et permettre ainsi un meilleur ratio de nature par habitant.

Comme évoqué lors du jury de sélection, les modifications qui devront être apportées en termes de volumétrie, d'amélioration des perspectives paysagères et d'une meilleure préservation du patrimoine bâti en limitant les surélévations doivent contribuer à une dé densification du projet. La première réponse annoncée lors de l'atelier participatif du 18 septembre consistant à abaisser les hauteurs de l'immeuble accueillant le conservatoire avec une plus large ouverture de l'espace public va dans le bon sens.

L'analyse des observations du public, qu'elles aient été exprimées à la réunion du 2 juillet ou à travers le registre en ligne, montre qu'une grande majorité des contributions demande plus de nature ou d'espaces publics et moins de densité.